

dès que les normes applicables aux méthodes humaines de piégeage auront été établies.

Le gouvernement est heureux de constater que les personnes qui militent en faveur de l'humanisation des méthodes de piégeage essaient d'accélérer le processus de mise au point d'un piège perfectionné. Le gouvernement fédéral souhaite ardemment qu'une méthode clémence de piégeage soit trouvée, et il consacre des ressources aux efforts déployés en ce sens. Il doit aussi veiller à ce que l'industrie du piégeage et celle de la fourrure n'aient pas à subir les contrecoups du progrès dans ce domaine.

Le piégeage a encore un rôle à jouer en cette ère nouvelle, mais il ne se limite plus à la récolte des fourrures. Près des établissements humains, le piégeage de certaines espèces sert à prévenir d'éventuels conflits avec l'homme. Un certain équilibre entre la population viable des animaux à fourrure et leur environnement peut aussi être maintenu, aujourd'hui, grâce à l'utilisation des pièges. Cet aspect de la gestion de l'éco-système est assurément profitable, tout en n'exigeant aucune dépense du gouvernement.

Le piégeage, monsieur le président, ne peut mettre en danger la survie des espèces animales, cela va de soi. Le nombre des permis de piégeage est déterminé par les provinces en fonction du niveau de population optimal à maintenir dans chaque région. La surpopulation animale provoque l'épuisement des ressources des habitats, les combats entre espèces, la maladie et le dépeuplement à long terme. C'est pourquoi le maintien de l'équilibre dans les populations animales peut être considéré lui-même comme une forme d'humanisation puisqu'il protège les espèces contre ces fléaux. Ceux qui prônent la proscription de toute forme de piégeage devraient prendre ces facteurs en considération dans leur polémique.

Les fourrures sont une ressource renouvelable dont le Canada peut être fier. Ceux qui favorisent le remplacement des fourrures par des contrefaçons artificielles ou certains autres produits synthétiques préconisent par le fait même l'utilisation des dérivés du pétrole qui sont des ressources non renouvelables. L'exploitation même de ces dérivés détruit souvent des habitats, ce qui peut mener à une disparition irrémédiable de la faune. Il est essentiel, en conclusion, monsieur le président, que l'on étudie tous les aspects de la question des méthodes humaines de piégeage plutôt que de se limiter à celui que défendent les partisans de la proscription officielle des pièges à patte.

[Traduction]

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt le secrétaire parlementaire lire, citer et paraphraser un document publié par le ministère des Pêches et de l'Environnement, intitulé «Les désirs et la réalité» et traitant de la cruauté dans le piégeage des animaux. J'aimerais citer un passage d'une lettre de l'Association pour la protection des animaux à fourrure. Le 31 janvier 1978, l'Association a déclaré que la publication dont on vient de nous rebattre les oreilles est un article intéressant qui consacre environ deux lignes et demie à décrire le désir des auteurs de mettre au point des pièges dépourvus de cruauté. Il semble que les six pages et demie qui restent se consacrent à justifier les raisons de ne pas mettre au point de tels pièges. Cela en dit long sur la valeur de cette brochure.

Cruauté envers les animaux

J'appuie sans réserves la position adoptée par cette organisation, mais je dois ajouter du même souffle, monsieur l'Orateur, que bien que je sois opposé aux pièges cruels, et surtout aux pièges à palette, je ne suis pas opposé au piégeage en soi. Je devrais consigner au compte rendu un commentaire formulé par M. N. S. Novakowski, coordinateur des programmes au Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement. Voici ce qu'il disait:

Etant donné qu'on discute de cette question depuis des décennies et que cela n'a jamais rien donné, il faut faire tout en notre pouvoir pour y trouver une solution. L'ignorer, ce serait négliger une grande partie de l'opinion publique.

Cette déclaration émanant du coordonnateur des programmes du Service canadien de la faune, qui fait partie du ministère fédéral de l'Environnement, date de 1958.

Je ne peux mieux résumer toute la question de la mise au point d'une méthode de piégeage sans cruauté qu'en citant un extrait d'une lettre que j'ai reçue M. Leo Rutledge, d'Hudson's Hope, en Colombie-Britannique. Il dit ceci:

Il est peu probable qu'on mette jamais au point un piège donnant une mort instantanée pour les membres rusés de la race canine. Mais cela peut nous porter à nous demander: Est-il absolument nécessaire que nous exterminions le plus grand nombre possible de représentants de cette race (ou de n'importe quelle autre, d'ailleurs)? Il est peu probable qu'on tente de se justifier en se donnant pour des exterminateurs de prédateurs et du même coup pour des bienfaiteurs de l'élevage du bétail et de l'aviculture. Une telle excuse ferait sourire. Le prix de la fourrure du renard et du coyote a récemment augmenté après avoir été très bas pendant un quart de siècle. Pendant cette période, le nombre de prises était relativement bas parce que le piégeage de ces animaux ne rapportait pas grand-chose. Les éleveurs ne s'en alarmaient aucunement, car ils n'ont pas remarqué la différence. Quoi qu'il en soit, les pièges, qu'il s'agisse de pièges à mâchoires ou de pièges d'un autre genre, seraient un moyen de contrôle d'une efficacité douteuse. Les animaux de la race canine qui hantent le Nord du pays voient leur nombre augmenter et diminuer périodiquement de façon toute naturelle. Les pièges et les lacets y sont pour bien peu.

Enfin, pour en revenir à M. Priest, qui préconise l'emploi de pièges à mâchoires, il est très à propos de citer les paroles du président de la Fédération canadienne des trappeurs, M. L. Cook. Il dit dans son rapport: «On peut tromper certaines personnes pendant un certain temps, mais on ne peut tromper tout le monde sans arrêt.»

Force nous est de considérer le piège à mâchoires comme le summum de la barbarie, mais si le piège dit «non cruel» est celui qui n'inflige aucune souffrance ni aucune attente frénétique de la mort, il n'existera jamais. Au mieux, nous devrons nous contenter de pièges moins cruels.

● (1732)

On ne trouvera jamais de pièges qui répondent à tous les besoins à cause des innombrables contraintes à prévoir. Cela étant, voyons ce que nous avons en mains maintenant et ce qui, à notre connaissance, peut se faire.

Il existe depuis bien des années des pièges provoquant la mort instantanée utilisables sur des animaux de la taille d'une martre et d'autres plus grands pouvant tuer des animaux plus gros de la taille du castor ou du carcajou. On n'a pas ici à parler des loups qui tombent maintenant dans la catégorie des gros gibiers. Autrement dit, nous avons l'essentiel maintenant et il est peu probable que nous trouvions autre chose. Il ne faut donc pas s'attendre à grand-chose de nouveau dans ce domaine.

On se refuse à modifier l'un des pièges plus connus qui provoquent la mort instantanée à cause du prix élevé. Cet argument ne manquait peut-être pas de poids à l'époque où les fourrures se vendaient mal, mais comme certaines fourrures se vendent \$100 pièce et parfois même davantage, l'argument ne tient plus sur le plan de la rentabilité.

Le prix, le poids, l'encombrement, la facilité du dressage et l'efficacité sont parmi les facteurs à retenir lorsqu'on met au point un piège moins barbare. Il est assez étrange de voir que ces problèmes n'existaient pas avec les assommeoirs d'autan. Il vaudrait peut-être la peine d'y regarder à deux fois de crainte de se tromper. Des dispositifs à détente améliorés de diverses tailles et d'une conception parfaite pourraient être produits en série pour une bagatelle, et avec la petite scie mécanique d'aujourd'hui le cadre de bois serait très facile à construire. Il arrive que certains piégeurs n'aient rien à faire pendant l'hiver. Alors, il ne semble pas impossible de faire fabriquer un millier d'assommeoirs. Ce travail ne demande pas de connaissances spéciales et une fois constitués ces dispositifs peuvent servir des années durant.